

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2023

**PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AS57

présenté par

Mme Mélin, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Levavasseur, M. Muller, M. Marchio et M. Taché de la Pagerie

---

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , dont le contenu est défini par décret et mis à jour en fonction de la connaissance et des recherches scientifiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement consiste à donner un caractère évolutif au contenu des formations que recevront les professionnels de santé et du secteur médico-social ainsi que les professionnels de la petite enfance.

Il est essentiel de pouvoir adapter ces formations aux nombreuses conclusions des recherches les plus récentes et selon l'état des connaissances validées sur ce sujet.